



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Simon Bischof

2016-CE-221

Abandon de la téléphonie analogique par Swisscom

I. Question

Swisscom prévoit de supprimer, dans une année, la téléphonie classique. D'ici à fin 2017, toutes et tous les client-e-s devront utiliser celle par internet. Si les avantages pour l'opérateur sont évidents, ils le sont pas forcément pour l'ensemble des utilisateurs/trices. Celles et ceux qui possèdent encore certains types de téléphones devront en acheter un nouveau. Si le câblage internet est trop ancien, il doit être réinstallé. Ce qui représente aussi un certain coût, si le recours à un-e électricien/enne est nécessaire. Ce changement impacte également certains téléphones d'ascenseurs, systèmes d'alarme et applications de modem.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment juge-t-il la situation concernant le passage de la téléphonie analogique à celle par internet dans le canton de Fribourg ?
2. Dans quelle mesure les services publics et parapublics fribourgeois sont-ils concernés ?
3. Est-ce qu'il estime que le délai, au 31 décembre 2017, est réaliste ?
4. Si non, compte-t-il initier ou s'associer à une démarche intercantonale pour demander à Swisscom une prolongation de cette phase transitoire ?

10 octobre 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Comment juge-t-il la situation concernant le passage de la téléphonie analogique à celle par internet dans le canton de Fribourg ?*

Le passage à All IP, nom donné par Swisscom au projet de connexion au réseau internet, suit actuellement son cours comme prévu, notamment dans le canton de Fribourg. Actuellement en Suisse, plus de 60 000 clients par mois passent à la technologie All IP et déjà 65 % des clients Swisscom profitent des avantages des produits IP. Il convient par ailleurs de préciser qu'il ne s'agit pas là d'une mesure propre à Swisscom.

Le passage de la téléphonie traditionnelle vers la téléphonie dite « IP » est porté par une évolution technologique qui a déjà démarré dans la plupart des pays industrialisés et qui va s'étendre à l'échelle planétaire à terme. Dans le dernier trimestre de l'année 2015, la Confédération a d'ailleurs mis en consultation auprès de ses partenaires, dont les cantons, un projet de révision de

l'Ordonnance sur les services de télécommunication (OST, RS 784.101.1) qui intègre cette évolution.

Le moteur de cette transformation est assuré par les fournisseurs de service de téléphonie qui doivent se conformer en Suisse aux exigences de la loi, notamment en matière de fourniture du service dit « universel », dont le service de téléphonie fait partie intégrante.

2. Dans quelle mesure les services publics et parapublics fribourgeois sont-ils concernés ?

En Suisse, le passage à All IP concerne chaque client de téléphonie fixe.

Par exemple Swisscom a déjà informé les clients et les services publics début 2014 sur le fait que la téléphonie analogique est arrivée en fin de vie et que Swisscom prévoit de transférer tous les services basés sur la téléphonie fixe traditionnelle vers la technologie d'avenir IP (protocole Internet). Le support de la technologie traditionnelle sera assuré jusque-là. Dès 2018, l'ancienne infrastructure de téléphonie fixe sera progressivement démantelée. Les clients qui n'auront pas encore passé à un produit IP d'ici là se verront accompagnés par les opérateurs téléphoniques.

L'administration cantonale fribourgeoise, ainsi que les services parapublics, sont concernés en tant que client commerciaux des fournisseurs de services de télécommunication, au même titre que les clients privés.

Pour l'administration cantonale, les changements à entreprendre sur le plan technique pour converger vers le « monde IP public » ont suivi le cours naturel des choses ces dernières années, permettant ainsi d'assurer la compatibilité avec le service universel à venir. En effet, au sein de l'administration cantonale, les unités administratives bénéficient de la « téléphonie IP » depuis de nombreuses années déjà. Cette technologie n'est donc de loin pas nouvelle pour elle.

Des mises à niveau techniques ponctuelles seront néanmoins encore nécessaires en 2017 pour des cas spécifiques (par exemple : téléphone d'ascenseur, téléphone pour la surveillance technique de bâtiment).

3. Est-ce qu'il estime que le délai, au 31 décembre 2017, est réaliste ?

Swisscom maintient et confirme ce délai. La société envisage ainsi d'avoir fait passer tous ses clients sur All IP d'ici cette date, puisque le passage à All IP suit actuellement son cours comme prévu. En outre, les entreprises de téléphonie sont en contact avec des fabricants d'ascenseurs et des exploitants d'installations d'alarme, ainsi qu'avec leurs associations et des parties prenantes clés telles que l'Union Suisse des Installateurs Electriciens (USIE), l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT), les associations des hôteliers et restaurateurs, le canton et les communes, ainsi que les organisations de défense des consommateurs. Par exemple, Swisscom suit également de près les clients privés dans le cadre de cette conversion.

Il paraît également important de relever que certains fournisseurs de service de téléphonie n'ont pas fixé de date butoir. L'échéance de fin 2017 n'est donc pas généralisée.

Dans tous les cas, le respect du plan de déploiement et des délais annoncés relève de la responsabilité des fournisseurs eux-mêmes. Le Conseil d'Etat n'a aucun moyen de vérifier la progression du déploiement, ni d'évaluer les moyens mis en œuvre par les fournisseurs pour garantir le terme annoncé.

4. *Si non, compte-t-il initier ou s'associer à une démarche intercantonale pour demander à Swisscom une prolongation de cette phase transitoire ?*

Pour le Conseil d'Etat, initier ou s'associer à une démarche cantonale paraît superflu. En effet, de par leurs obligations, les opérateurs doivent assurer ce passage de manière fluide et si l'échéance de fin 2017 ne pouvait être tenue par les opérateurs ayant défini cette date, le service universel devra dans tous les cas être garanti, indépendamment du moyen technique sous-jacent.

5 décembre 2016